

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 974-249740093-20260429-2026_C_047-DE



BUDGET PRIMITIF

2026



Note de **présentation**
Budget principal et budgets annexes



TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
Rappel du cadre règlementaire	3
Contexte dans lequel s'inscrit le Budget primitif 2026	3
I - LE BUDGET PRINCIPAL	4
I – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
II – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10
III - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	12
IV - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13
V - LES INDICATEURS D'EPARGNE ET D'ENDETTEMENT	17
II - LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE	18
III - LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	20
IV - LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF	22
V - LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE PANIANDY	24
VI - LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU POLE BOIS	26
VI - LE BUDGET ANNEXE DU PHOTOVOLTAIQUE	28



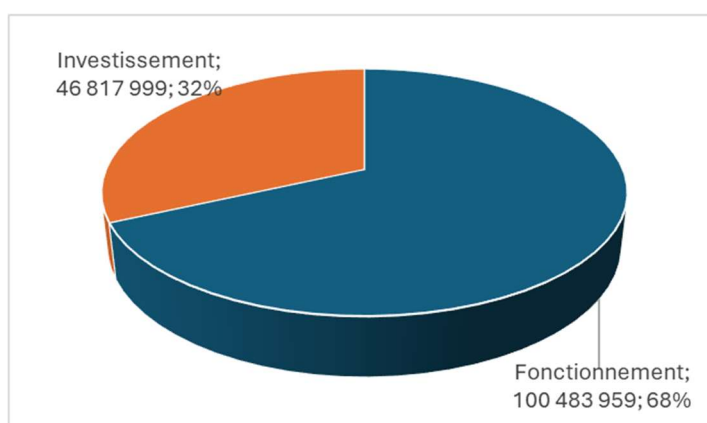
Préambule

Rappel du cadre règlementaire

L'article 107 de la loi NOTRE prévoit, en complément de l'article L.2313-1 du CGCT qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». La présente note permet de répondre à cette obligation.

Contexte dans lequel s'inscrit le Budget primitif 2026

- ◆ À la suite de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 lors du conseil communautaire du 22 avril 2026, il y a lieu à présent de valider le Budget Primitif 2026 de la Cirest.
- ◆ Le Budget Primitif 2026 s'est construit dans un environnement financier contraint, en tenant compte des mesures de la loi de finances pour 2026 impactante pour les finances des intercommunalités, notamment : diminution progressive de certaines compensations fiscales, report du FCTVA, réduisant ainsi leur capacité d'investissement.
- ◆ La CIREST conserve une situation financière globalement saine, fruit d'une gestion rigoureuse. Alors que l'épargne nette s'élève à environ 4 millions d'euros, la capacité de désendettement se situe à 4,8 années à fin 2025, soit largement en deçà des seuils de vigilance, traduisant ainsi une situation financière maîtrisée. Cette solidité permet à la collectivité de maintenir un niveau d'investissement élevé, avec plus de 19 millions d'euros réalisés en 2025.
- ◆ Le budget intercommunal 2026 s'élève globalement à 147.302 millions d'euros. Il est composé d'un budget principal et de six budgets annexes :
 - Budget principal : 117.528 M€
 - Budget annexe de l'eau potable : 14.068 M€
 - Budget annexe de l'assainissement collectif : 8.155 M€
 - Budget annexe de l'assainissement non collectif : 0.442 M€
 - Budget annexe de la zone d'activité de Paniandy : 6.597 M€
 - Budget annexe de la zone d'activité de Pôle Bois : 0.451 M€
 - Budget annexe du Photovoltaïque : 0.060 M€



I - LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<p style="text-align: center;">RECETTES REELLES</p> <p style="text-align: right; margin-top: 100px;">88 614 700</p>	<p style="text-align: center;">DEPENSES REELLES</p> <p style="text-align: right; margin-top: 100px;">83 096 000</p> <p>Dépenses hors dette : 82 570 750</p>
<p style="text-align: center;">RECETTES D'ORDRE</p> <p style="text-align: right; margin-top: 100px;">436 000</p>	<p style="text-align: center;">DEPENSES D'ORDRE</p> <p style="text-align: right; margin-top: 100px;">5 954 700</p>
89 050 700	89 050 700

Epargne brute :
 5 518 700

SECTION D'INVESTISSEMENT

<p style="text-align: center;">RECETTES REELLES</p> <p style="text-align: right; margin-top: 100px;">21 313 400</p> <p>Recettes hors dette : 5 284 400</p>	<p style="text-align: center;">DEPENSES REELLES</p> <p style="text-align: right; margin-top: 100px;">26 832 100</p> <p>Dépenses hors dette : 24 526 800</p>
<p style="text-align: center;">RECETTES D'ORDRE</p> <p style="text-align: right; margin-top: 100px;">7 163 700</p>	<p style="text-align: center;">DEPENSES D'ORDRE</p> <p style="text-align: right; margin-top: 100px;">1 645 000</p>
28 477 100	28 477 100
117 527 800	117 527 800

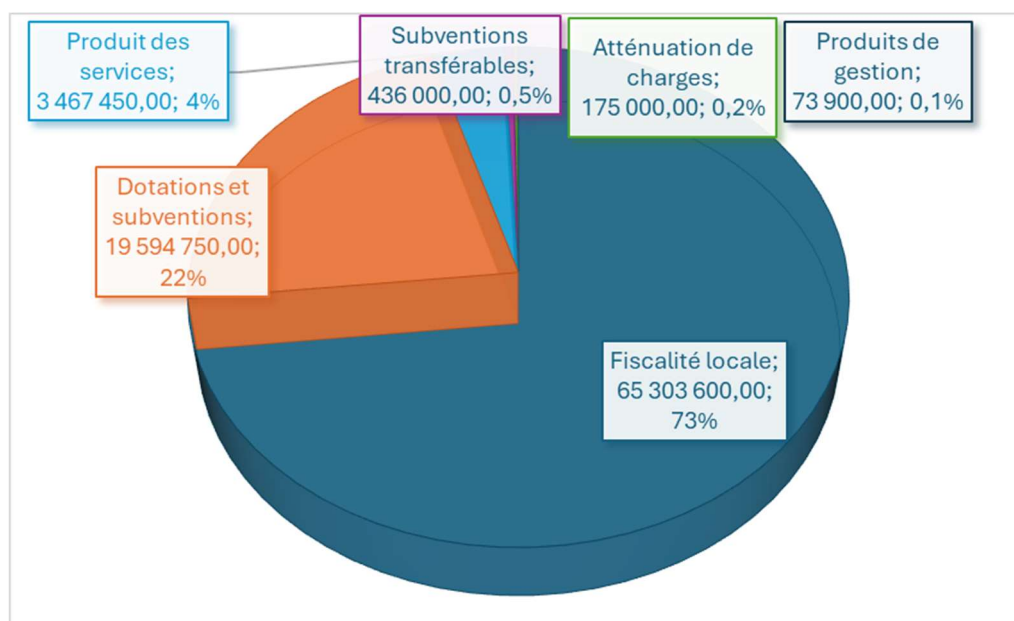
Epargne nette :
 3 213 400

La présentation du Budget Primitif 2026 s'articule en quatre parties :



I – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2026 augmentent globalement de +2% par rapport au budget primitif 2026. Elles s'élèvent à 89,051 M€ dont 88,615 M€ en mouvements réels et se répartissent comme suit :



1. Des produits de fiscalité en augmentation de +2%

Comme en 2025, le budget primitif 2026 s'est construit sans aucune augmentation des taux de fiscalité.

La fiscalité (chapitres 73 et 731) est la plus importante des recettes de fonctionnement (73%, soit 65.304 M€).

1.1 La fiscalité locale

En 2026, la CIREST percevra les recettes de fiscalité directe locale composée à la fois de ressources fiscales dont le taux doit être voté par l'assemblée, et celles indépendantes des taux votés. Elle percevra également les allocations compensatrices d'exonérations fiscales décidées par l'Etat.

➤ Les contributions directes :

En €	BP 2025	BP 2026	Variation
CFE (27,6 %)	9 165 520	9 100 000	-0,7%
TFPB (2 %)	2 094 430	2 175 000	3,8%
TH/ THRS (6,84 %)	444 620	275 400	-38,1%
TAFNB (1,79 %)	32 200	32 200	0,0%
IFER	1 100 520	1 152 700	4,7%
TASCOM	809 400	725 400	-10,4%
Rôles supplémentaires	460 000	445 000	-3,3%
Total Contributions directes	14 106 690	13 905 700	-1,42%

La Cotisation Foncière des Entreprises : impôt local dû par les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 5 K€. Pour 2026, son taux est maintenu à 27.6% ; soit une recette prévisionnelle estimée à 9.100 M€ avec un coefficient de revalorisation fiscale à +0.8%.

La Taxe foncière sur le patrimoine bâti : impôt local qui concerne les propriétaires d'un bien immobilier ou les usufruitiers. Pour 2026, le taux reste identique à celui institué en 2023, soit 2%, soit une recette prévisionnelle estimée à 2.175 M€ avec un coefficient de revalorisation fiscale à +0.8% et un dynamisme des bases à +1.5%.

La Taxe d'habitation : concerne uniquement les résidences secondaires car la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée depuis 2021 (pour les communes et EPCI). Son évolution devrait suivre le coefficient de revalorisation fiscale pour 2026, soit +0.8% (-38% par rapport au BP 2025). La part "résidences principales" est désormais compensée par une fraction de TVA.

La Taxe additionnelle au foncier non bâti : enveloppe stable pour 2026.

L'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : impôt dû par les entreprises de réseaux (centrales électriques thermiques, centrales photovoltaïques, stations radioélectriques, ...). Il est proposé une augmentation de +2% sur le réalisé de 2025, soit 1.153 M€ (+4.7% par rapport au BP 2025).

La Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : impôt dû par les commerces exploitant une surface de vente de plus de 400m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe minimum de 400 000 euros. Il est proposé une stabilisation sur le réalisé de l'année précédente (-10 % par rapport au BP 2025).

Les Rôles supplémentaires : il est proposé de considérer la moyenne des trois derniers exercices, soit une enveloppe de 445k€ pour 2026.

➤ Les autres produits de la fiscalité locale

En €	BP 2025	BP 2026	Variation
TEOM (17,90 %)	20 610 130	21 023 500	2,0%
Versement mobilité (2%)	9 900 000	10 570 000	6,8%
Taxe Gemapi	850 000	850 000	0,0%
Taxe de séjour	325 000	100 000	-69,2%
Total Autres produits de la fiscalité locale	31 685 130	32 543 500	2,7%

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : la recette prévisionnelle estimée pour 2026 s'élève à 21.023 M€ avec un coefficient de revalorisation fiscale à +0.8% et un dynamisme des bases à +1.5%.

Le Versement Mobilité (VM) : l'assiette de cette taxe repose sur les salaires des établissements employant plus de 11 salariés sur le territoire intercommunal. La recette prévisionnelle est estimée à 10.570 M€ soit une augmentation de +2% sur le réalisé de 2025 (+6.8% par rapport au BP 2025).



La Taxe Gemapi : exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Le produit de la taxe, estimé à 850 K€ pour l'année 2026, doit être adopté avant le 30 avril 2026 pour être applicable cette même année.

La Taxe de séjour : impôt collecté par les hébergeurs du territoire Est auprès des touristes ayant séjourné dans leur établissement selon le nombre de nuitées vendues. L'année 2025 ayant enregistré des régularisations, la recette pour 2026 est estimée à 100 K€.

1.2 La fiscalité reversée et les autres recettes fiscales

En €	BP 2025	BP 2026	Variation
FNGIR	6 103 160	6 103 200	0,0%
TVA transférée compensation THRP	6 830 050	6 882 700	0,8%
TVA transférée compensation CVAE	2 629 950	2 820 000	7,2%
FPIC	1 761 750	1 925 500	9,3%
Taxe sur les carburants (FIRT)	1 068 700	1 065 300	-0,3%
Rôles supplémentaires	0	25 000	
Total Fiscalité reversée et autres recettes fiscales	18 393 610	18 821 700	2,3%

Le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) : ce fonds a été mis en place à la suite de la réforme de la fiscalité de 2011, afin de garantir le niveau minimal des ressources de chaque collectivité. Cette recette est stable depuis 2011, soit 6,103 M€.

Les fractions de TVA : la part ce produit est versé par l'Etat en remplacement de la part "résidences principales" de la taxe d'habitation depuis 2021 et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) depuis 2023. Pour 2026, la recette estimée de ces fractions de TVA est de +0.50% sur le réalisé 2025 (soit +0.8% et +7.2% par rapport au BP 2025).

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever, depuis 2012, une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes isolées pour la reverser à des intercommunalités et communes isolées moins favorisées. Bien que le FPIC ait connu une augmentation notable ces deux dernières années (+11% en 2024 puis + 9% en 2025), il est proposé par prudence de maintenir son montant prévisionnel à son niveau de 2025, soit à 1,925 M€ en 2026.

La Taxe sur les carburants (ou FIRT) : pour 2026, la Région Réunion a d'ores et déjà notifié à la Cirest une enveloppe prévisionnelle de 1,065 M€, soit une stabilisation par rapport au réalisé 2025 (-0.3% par rapport au BP 2025).



2. Des dotations et subventions en augmentation de +2%

Les dotations et subventions (chapitre 74) représentent 22% des recettes de fonctionnement soit 19.595 M€.

2.1. Les compensations liées à la réforme de la taxe professionnelle

Ces dotations découlent directement des recettes fiscales qu'elles remplacent en tout ou partie. Elles concernent :

En €	BP 2025	BP 2026	Variation
Allocations Compensatrices CFE	6 015 500	4 659 100	-22,5%
DCRTP	2 728 130	2 114 200	-22,5%
Total Allocations compensatrices	8 743 630	6 773 300	-22,5%

Les Allocations compensatrices : jusqu'à 2023, ces allocations comprenaient les compensations de la CFE et de la CVAE. Compte-tenu de la suppression de la CVAE à compter de 2024, et de son remplacement par le transfert d'une fraction de TVA, les allocations compensatrices intègrent uniquement les compensations de la CFE versées par l'Etat. Concernant celle dues au titre de l'exonération de 50% des bases de CFE pour les établissements industriels, la loi de finances pour 2026 prévoit l'application, à compter de 2026, d'un coefficient de minoration de 0,807 sur le montant de la compensation 2024 soit (-) 1.066 M€ pour la Cirest sur le réalisé 2025 (-22.5 % par rapport au BP 2025).

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

(DCRTP) : compte-tenu de l'écêtement prévu au niveau national, il est proposé une diminution de (-) 22.5 % sur cette recette, soit (-) 600 K€.

2.2. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le montant prévisionnel s'élève à 5.360 M€, soit +4.5 % par rapport au BP 2025.

En €	BP 2025	BP 2026	Variation
Dotation d'Intercommunalité	3 762 030	4 084 800	8,6%
Dotation de Compensation	1 365 400	1 275 000	-6,6%
DGF	5 127 430	5 359 800	4,5%

2.3. Les autres dotations et subventions

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les transports est reversée aux EPCI par les Départements depuis 2002. Elle est stable depuis 2002 à 1.872 M€.

La Dotation Régionale en matière de transports publics est destinée au financement du transport des élèves dit « extra-muros ». Pour 2026, il est proposé de prévoir une stabilisation de cette dotation soit 280 K€.

Les principales subventions de fonctionnement sont la subvention du Fonds Social Européen (FSE) sur l'insertion (2.878 M€) et la subvention de l'éco-organisme CITEO sur le tri des déchets (1.900 M€).



3. Les autres recettes de fonctionnement augmentent de +2%

Ces recettes concernent les postes suivants :

Les produits des services (chapitre 70) représentent 4% des recettes de fonctionnement soit 3.467 M€. Ils augmentent de +20% compte-tenu, principalement, des mises à disposition de personnel entre budgets et satellites.

Les atténuations de charges (chapitre 013) représentent 0.2% des recettes de fonctionnement soit 175K. Ils retracent principalement la participation versée par les agents sur les chèques repas.

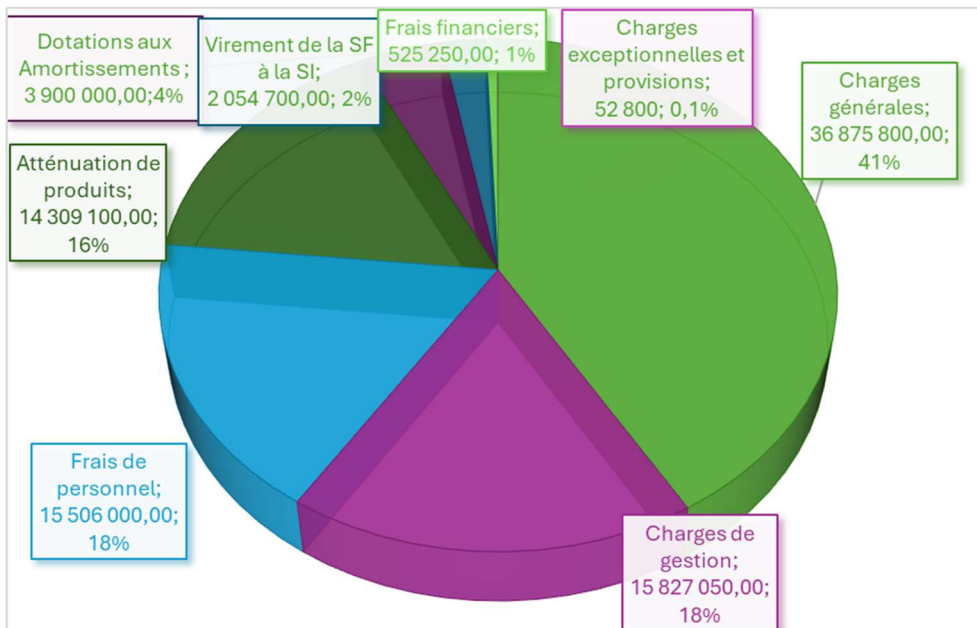
Les produits de gestion (chapitre 75) représentent 0.1% des recettes de fonctionnement soit 74 K€). Ils enregistrent les loyers perçus par la CIREST et les autres produits exceptionnels sur opérations de gestion.

*Enfin, l'amortissement des subventions transférables (chapitre 042) s'élève à **436 K€**.*



II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2026 augmentent globalement de +2% par rapport au budget primitif 2026. Elles s'élèvent à 89,051 M€ dont 83. 096 M€ en mouvements réels et se répartissent comme suit :



1. Les charges à caractère général sont stables

Les charges à caractère général (chapitre 011), premier poste de dépenses de fonctionnement de la CIREST s'élèvent à **36.876 M€** soit **41 % de la section de fonctionnement**.

Ce chapitre, quasiment stable par rapport au budget primitif 2025 (+0.33%), est principalement constitué des dépenses liées aux compétences suivantes :

- Déplacements (21.351 M€ soit +3% par rapport au BP 2025) :
 - o Transport urbain : 12.429 M€
 - o Transport scolaire : 8.190 M€
 - o Autres dépenses du service : 732 K€
- Environnement (11.427 M€ soit -4% par rapport au BP 2025) :
 - o Marchés de pré-collecte et de collecte : 9.696 M€ (hors cyclone)
 - o Gestion des déchèteries : 1.372 M€
 - o Autres dépenses du service : 359 k€
- Insertion (1.136 M€ soit +14% par rapport au BP 2025) : nouvelles modalités de financement des formations collectives des Ateliers Chantiers d'Insertion et marché d'accompagnement du PLIE.



2. Les charges de gestion courante augmentent de +1%

Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à **15.827 M€** et représentent **18% des dépenses de fonctionnement**. Leur augmentation provient principalement de la contribution à verser au SYDNE pour le traitement et la valorisation des déchets du territoire (12.486 M€ en 2025 contre 12.825 M€ en 2026).

Ce poste de dépenses intègre également la contribution versée à l'Oti-Est (868 K€, stable par rapport à 2025).

Les autres subventions de fonctionnement prévues concernent le soutien à l'insertion et à la création d'entreprises (134 K€), au logement et à l'habitat (169 K€), à l'animation touristique, sportive et culturelle du territoire au travers des subventions versées au tissu associatif et aux communes (626 K€).

En outre, ce chapitre intègre également les indemnités des élus (611 K€) et la subvention au Comité d'œuvres sociales (13 K€) ;

3. Les charges de personnel sont stables

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à **15.506 M€ en 2026** et représentent **18% du budget de fonctionnement**. Elles sont quasiment stables par rapport au budget primitif 2025 (+0.4%).

Elles intègrent notamment les nouveaux recrutements programmés sur 2026 (Direction Eau Assainissement Gemapi, Direction de la Planification, Direction du développement économique, Direction des mobilités durables), l'évolution des carrières liée notamment aux avancements de grades de fin 2025 et aux promotions internes, la mise en place de l'accompagnement scolaire sous contrat à durée déterminée (accroissement temporaire d'activité) en remplacement du Contrat PEC, l'augmentation de 3 points de la CNRACL, et la contribution au CNAS (230 k€).

4. Les atténuations de produits sont stables

Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à **14.309 M€** et représentent **16% des charges de fonctionnement**. Elles intègrent exclusivement les reversements de fiscalité aux communes membres, budgétés au même niveau que 2025 compte-tenu de l'absence de transfert de compétence prévu pour 2026.

5. Les autres charges réelles de fonctionnement diminuent de -16%

Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à **525 K€, soit 1 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité**.

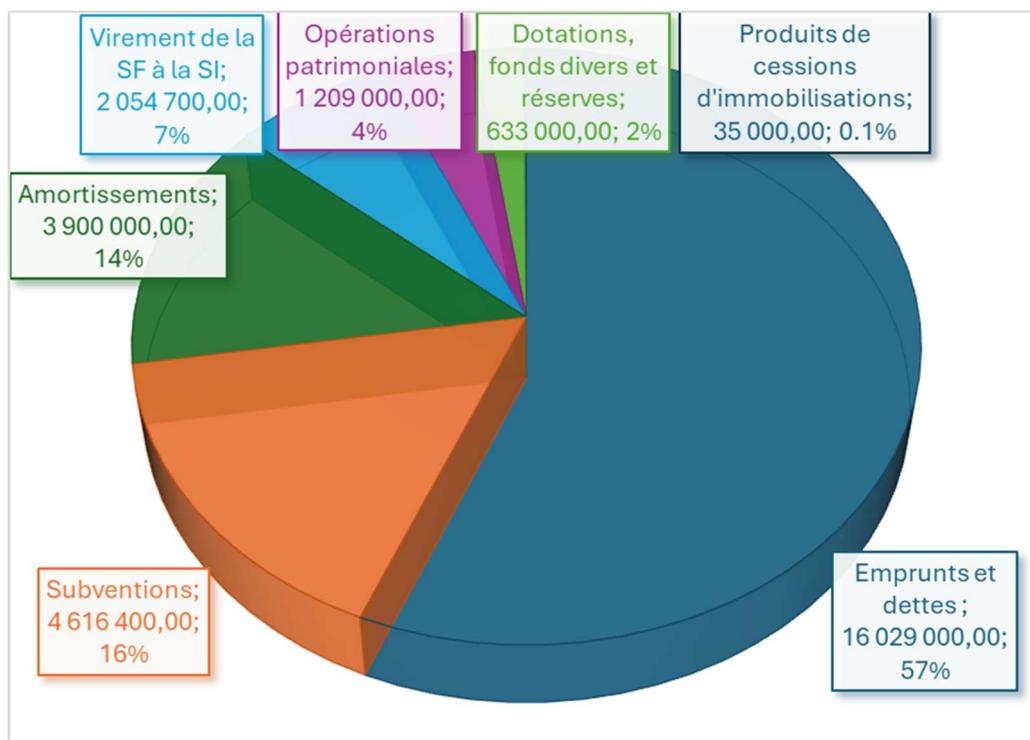
Les charges exceptionnelles (chapitre 67) et les provisions (chapitre 68) s'élèvent à **52.8K€**.

Enfin, en mouvements d'ordre, la dotation aux amortissements (chapitre 042) est budgétisée à hauteur de **3.900 M€** et le virement à la section d'investissement (chapitre 023) à **2.055 M€**.



III – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du budget primitif 2026 diminuent globalement de -14% par rapport au budget primitif 2026. Elles s'élèvent à 28.477 M€ dont 21.278 M€ en mouvements réels et se répartissent comme suit :



1. Les emprunts et dettes

L'**emprunt** (chapitre 16) constitue la première recette d'équilibre de la section d'investissement du BP 2026 soit **16.029 M€** soit 57%.

Toutefois, le niveau de l'emprunt réellement mobilisé sera ajusté en cours d'exercice selon les paramètres suivants :

- Reprise des résultats de l'exercice 2025 au budget supplémentaire 2026,
- Intégration de nouvelles subventions dès signature de conventions de financement avec nos partenaires financiers,
- Niveau d'avancement et de réalisation des investissements.

2. Les subventions d'investissement

Les **subventions** (chapitre 13) représentent **16% de la structure de financement des investissements, soit une enveloppe prévisionnelle 4.616 M€** d'aides financières provenant de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

3. Les autres recettes réelles d'investissement

Le **Fonds de Compensation à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** a été budgétisé à hauteur de **633 K€ soit 2% des recettes d'investissement**, en diminution de (-) 79% par rapport au BP 2025 afin de tenir compte du report d'une année prévu pour le versement de ce fonds dans la loi de finances pour 2026.

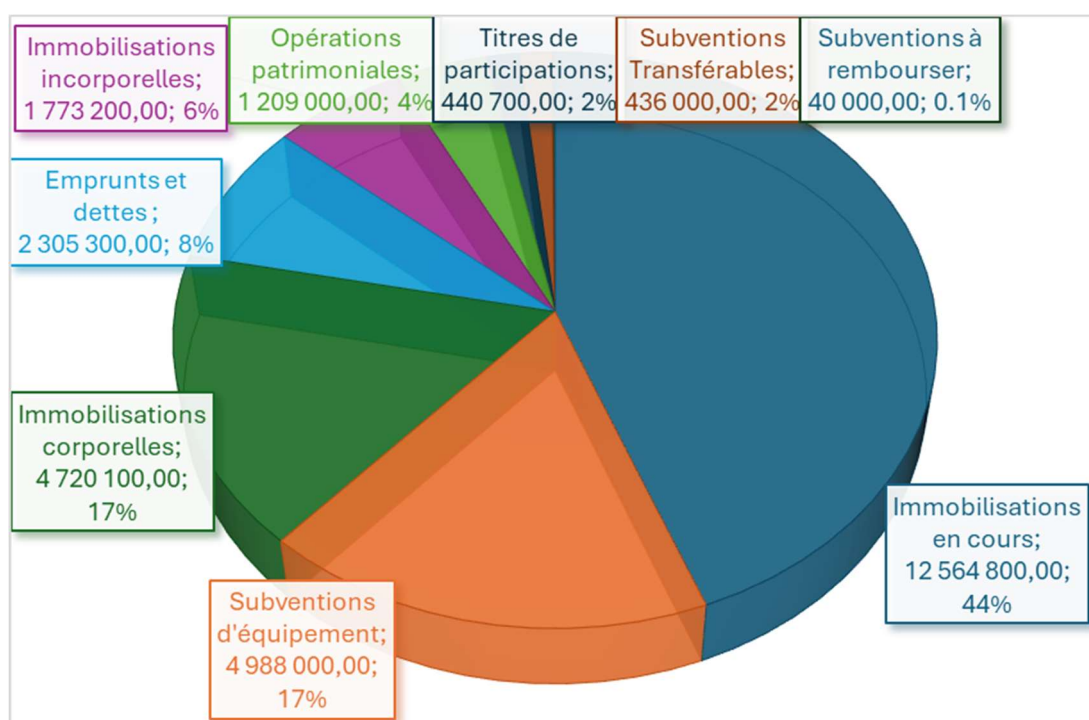


Enfin, les mouvements d'ordre correspondent :

- à l'amortissement des immobilisations (chapitre 040 pour **3.900 M€**)
- aux opérations patrimoniales (chapitre 041 pour **1.209 M€**),
- au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitre 021 pour **2.055 M€**).

IV - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2026 diminuent globalement de -14% par rapport au budget primitif 2026. Elles s'élèvent à 28.477 M€ dont 26.832 M€ en mouvements réels et se répartissent comme suit :



La diminution des dépenses d'investissement est à relativiser car elle est principalement due à la recapitalisation de la SPL Estival intervenue de manière ponctuelle en 2025 sans reconduction sur 2026 (soit 5.2 M€ en tenant compte des chapitre 26 et 041).

Par ailleurs, compte-tenu du **changement de la mandature en avril 2026**, seuls les projets en cours sont prévus au budget primitif 2026. Une actualisation du programme d'investissement sera effectuée en cours d'exercice, tenant compte des nouveaux projets à inscrire.



1. Les dépenses brutes d'investissement

Les **dépenses brutes d'investissement** (chapitres 20, 204, 21 et 23) s'élèvent à **24.046 M€**. Elles diminuent de -4% compte-tenu d'une inscription réaliste des crédits de paiement dans le cadre des engagements pluriannuels mentionnés dans le précédent point.

Elles concernent principalement :

- Les **frais d'études, d'insertion et logiciels** (chapitre 20 = 1 773 200.00 €) :
 - Environnement (416 K€) : AMO et concours pour une déchèterie-ressourcerie à Bras Fusil (160 K€), MOE Extension de la déchèterie de Sainte-Anne (41 K€), MOE Décharge de Saint-Benoît (150 K€), MOE Décharge de Saint-André (30 K€), Décharge de Bras Panon (30 K€),
 - GEMAPI (415 K€) : Etude de régularisation des systèmes d'endiguement (135 K€), AMO et étude globale du bassin versant de la Rivière du Mât (145 K€), Etude de AMO Labellisation et gouvernance du PAPI Saint André / Sainte Suzanne (95 K€), Réhabilitation de la digue de la Rivière des Roches – désaffectation (22 K€), Régularisation des systèmes d'endiguement Rivière des Marsouins et Bras Mussard (13 K€),
 - Développement économique (224 K€) : Mandat d'étude et étude de cadrage règlementaire pour une zone d'activité à Beauvallon (48 K€), Etude de faisabilité pour une zone d'activité à Sainte-Rose (151 K€), Etude de modernisation de l'éclairage public des zones d'activité (25 K€),
 - Aménagement du territoire (216.8 K€) : Etude d'ingénierie NPNRU Saint-Benoît (150 K€), Elaboration du SCOT-Est (67 K€),
 - Informatique (165 K€) : parcours cyber sécurité (52 K€), acquisition de progiciels (50 K€), acquisition de licences logiciels (50 K€), portail documentaire culture (13 K€),
 - Tourisme (160 K€) : Etude de valorisation du Pont de la Rivière de l'Est (160 K€),
 - Eaux pluviales (110 K€) : Schéma directeur Eaux pluviales (110 K€),
 - Déplacements (59 K€) : AMO éclairage photovoltaïque - candélabres (42 K€), étude Plan de mobilité (17 K€),
- Les **subventions d'équipements versées** (chapitre 204 = 4 988 000.00 €) :

Les montants sont susceptibles d'être ajustés en cours d'année, en fonction de l'avancement des projets communaux et associatifs sur lesquels la CIREST intervient en qualité que co-financier.

- Moyens généraux (3.257 M€) : fonds de concours aux communes - FIIS 2018-2021 (2.257 M€), FIIS 2025-2026 (1.000 M€),
- Environnement (1.575 M€) : SYDNE (1.575 M€),
- Développement économique (83.5 K€) : GIP Port Est (83.5 K€)
- PLIE (72 K€) : Bourses à la création d'entreprise (72 K€).



- Les **acquisitions** (chapitre 21 = 4 720 700.00 €)
 - Environnement (1.705 M€) : Signalétique BAV verre (190 K€), Sécurisation des bornes à verre et aménagement de bornes enterrées (114 K€), Bacs roulants OM (450 K€), Caissons déchèteries (100 K€), Bacs collecte sélective (350 K€), Acquisition de bornes à verre et de bornes enterrées (200 K€), Achat d'une plateforme pour déchèterie mobile (200 K€), Bio-composteurs (180 K€), Acquisition de bornes enterrées (17.4 K€),
 - Déplacements (1.570 M€) : Acquisitions de trois bus (1.115 M€), acquisition de véhicules Parc automobile de la CIREST (220 K€), Abris voyageurs (100 K€), Fabrication et pose de candélabres photovoltaïques aux arrêts de bus (60 K€), Poteaux d'arrêt (50 K€), lecteur de carte pour la billettique légère TU-GPS (25 K€),
 - Aménagement du territoire (807.4 K€) : acquisitions foncières pour TCSP Bras Panon, RN3, Jaurès et Bassin Bleu (507 K€), Récupérateurs d'eau de pluie et récupérateurs d'eau atmosphérique (300 K€),
 - Logistique (229.5 k€) : Travaux de l'Atelier 9 (80 k€), Travaux de relamping pour l'éclairage du siège bâtiment A (44 k€), Maintenance du patrimoine communautaire (77 k€), Achat de divers matériels (18 k€), Achat de mobiliers de bureau (10 k€),
 - Tourisme (150 k€) : Remplacement et nouvelles dotations des panneaux de signalisation d'information locale SIL (70 k€), Aménagements légers sur le Sentier littoral Est (80 k€),
 - Informatique (102 k€) : Parcours cyber sécurité (53 k€), Acquisition d'ordinateurs et tablettes (80 k€), Autres acquisitions de matériels informatiques (22 k€),
 - Contrôle (58 k€) : aménagement du véhicule de la fourrière (40 k€), équipements pour la fourrière (18k€),
 - Développement économique (52.5k€) : Panneaux routiers sur les zones d'activités (52.5 k€)
 - GEMAPI (45 k€) : acquisition de drones et de téléphones satellitaires (35.5 k€), petits travaux sur la digue Rivière des Marsouins (10 k€),
- les **projets d'aménagement** (chapitre 23 = 12 564 800.00 €) :
 - Déplacements (6.412 M€) : TCSP Saint-Benoît secteurs Villèle, Jaurès : AMO TCSP (189 k€), Maîtrise d'œuvre TCSP (93 k€), Travaux TCSP (5.925 M€), étude MOE pour des bornes de recharge EnR et panneaux photovoltaïques (120 k€), Travaux post-Garance (50 k€),
 - Environnement (3.155 M€) : Travaux pour la réhabilitation de la décharge de Saint-Benoît (2.680 M€), Travaux d'extension de la déchèterie de Sainte-Anne (317 k€), Travaux sur la décharge de la Cressonnière (83 k€), Travaux sur les déchèteries existantes (75 k€),
 - Tourisme (1.588 M€) : MOE et Travaux d'aménagement du site de Bassin Bleu (948 k€), Etudes de MOE pour le PIVE de la Plaine des Palmistes (250 k€), Etudes de MOE PIVE-Plan d'interprétation et de valorisation écotouristique de Salazie (200 k€), Travaux de modernisation de l'éclairage du sentier littoral (78 k€), Conception scénographique de trois sites touristiques de Salazie (56 k€), Aménagement du site de Mare à Poule d'Eau (55.5 k€),



- GEMAPI (460 k€) : Travaux d'urgence post saison cyclonique (200 k€), Travaux de gros entretien et de réparation des digues (200 k€), MOE Remise en état des digues de l'Îlet Coco à Saint-Benoît post-Bélal (merlon) (50 k€), MOE Réhabilitation du radier de l'Îlet Coco post-Bélal (10 k€),
- Travaux (400 k€) : travaux sur les fourreaux du réseau Haut débit (150 k€), Système de sécurité incendie/ installation groupe électrogène (100 k€), aménagement du parking de la Cirest (100 k€), Travaux de maintenance des voiries intercommunale (50 k€),
- Contrôle (300 k€) : travaux d'extension de la fourrière intercommunale,
- Développement économique (250 k€) : Travaux d'amélioration des zones d'activité (250 k€),

2. Le remboursement du capital de la dette

Le **remboursement du capital de la dette** (chapitre 16), qui représente 8% des dépenses d'investissement, s'élève à **2.305 M€** soit quasi stable par rapport à 2025.

3. Les autres dépenses réelles d'investissement

Les autres dépenses réelles d'investissement concernent :

- Les **titres de participation** (chapitre 26) qui enregistrent les écritures de recapitalisation de la SPL Estival pour la tranche 2026, soit **440.7 k€**.
- **Le remboursement de subventions** (chapitre 13) portant sur un trop perçu de subvention sur une opération de la Gemapi soit **40 k€**.

Enfin, les mouvements d'ordre correspondent à :

- *des remboursements d'avances sur marchés de travaux (chapitre 041 pour **1.209 M€**).*
- *l'amortissement des subventions transférables (chapitre 040 pour **436 k€**).*



V – LES INDICATEURS D'ÉPARGNE ET D'ENDETTEMENT

Compte tenu du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 et des hypothèses retenues sur les évolutions de recettes et de dépenses, la situation financière à fin 2026 s'établirait comme suit :

La section de fonctionnement et la formation de l'autofinancement :

En 2024, les épargnes s'étaient nettement améliorées compte-tenu de la perception de recettes provenant de redressements fiscaux et du ralentissement des dépenses de fonctionnement. Toutefois, la Cirest doit poursuivre ses efforts de gestion pour maintenir ses niveaux d'épargnes positifs.

FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT en k€	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	89 638	89 209	88 615
Dépenses de fonctionnement	79 859	82 281	82 571
Epargne de gestion	9 779	6 928	6 044
Remboursement des intérêts de la dette	629	638	525
Epargne brute	9 151	6 290	5 519
Remboursement du capital de la dette	2 211	2 302	2 305
Epargne nette	6 939	3 988	3 213

Il est rappelé que ces projections ont été réalisées sur la base d'estimations d'évolution de dépenses et de recettes, et dépendent fortement des éléments qui seront contenus dans les projections futures du gouvernement.

Après intégration des projets d'investissement en cours et à achever, les dépenses d'investissement et leur financement se décomposent comme suit :

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS en k€	2024	2025	2026
Dépenses d'investissement à financer	13 092	19 209	24 527
Epargne nette	6 939	3 988	3 213
Recettes réelles d'investissement	9 557	7 682	5 284
dont 13 - Subventions	7 860	5 954	4 616
dont 10 - Dotations et fonds divers (hors 1068)	1 603	1 500	633
Eléments exceptionnels retraités			
Besoin de financement	-3 404	7 539	16 029
Encours de la dette au 31/12	25 356	30 054	34 067
Capacité désendettement = dette/ épargne brute	3	5	6
Taux d'épargne brute = épargne brute / RRF	10%	7%	6%

Malgré un programme d'investissement qui augmente annuellement, les ratios réglementaires se maintiennent à niveau soutenable à savoir :

- Une épargne nette positive à 3.213 M€,
- Une capacité de désendettement de 6 ans,
- Un taux d'épargne brute de 6%.



II - LE BUDGET ANNEXE DE 'EAU POTABLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES <div style="text-align: right; font-weight: bold;">4 189 800</div>	DEPENSES REELLES <div style="text-align: right; font-weight: bold;">2 077 400</div> Dépenses hors dette : 1 716 200
RECETTES D'ORDRE <div style="text-align: right; font-weight: bold;">402 300</div>	DEPENSES D'ORDRE <div style="text-align: right; font-weight: bold;">2 514 700</div>
<div style="text-align: right; font-weight: bold;">4 592 100</div>	<div style="text-align: right; font-weight: bold;">4 592 100</div>

Epargne brute :
 2 112 400

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES <div style="text-align: right; font-weight: bold;">6 934 600</div> Recettes hors dette : 2 238 300	DEPENSES REELLES <div style="text-align: right; font-weight: bold;">9 047 000</div> Dépenses hors dette : 8 010 800
RECETTES D'ORDRE <div style="text-align: right; font-weight: bold;">2 541 700</div>	DEPENSES D'ORDRE <div style="text-align: right; font-weight: bold;">429 300</div>
<div style="text-align: right; font-weight: bold;">9 476 300</div>	<div style="text-align: right; font-weight: bold;">9 476 300</div>

Epargne nette :
 1 076 200

BUDGET TOTAL

<div style="text-align: right; font-weight: bold;">14 068 400</div>	<div style="text-align: right; font-weight: bold;">14 068 400</div>
---	---



Les Budget Primitif 2026 du budget annexe de l'Eau potable s'élève à **14.068 M€** dont :

33% en fonctionnement : 4.592 M€

- **Des produits réels de fonctionnement à 4.190 M€** comprenant :
 - les recettes usagers (3.481 M€),
 - des pénalités sur marché (700 k€)
 - des subventions (9 k€) dont celle portant sur la réalisation de l'Etude d'harmonisation tarifaire du service de l'eau potable (5 k€) ;

- **Des charges réelles de fonctionnement à 2.077 M€** intégrant principalement !
 - les frais de personnel (989 k€),
 - les charges financières (361 k€),
 - les autres charges de gestion courantes comprenant les créances éteintes et les intérêts moratoires (307 k€),
 - les charges à caractère général (246 k€),
 - les dotations aux dépréciations des actifs circulants (174 k€) ;

67% en investissement : 9.479 M€

- **Des dépenses réelles d'investissement à hauteur de 9.047 M€** pour :
 - le remboursement de la dette en capital pour 1 M€ ;
 - les dépenses brutes dépenses d'investissement (comprenant les études, les acquisitions et les travaux en cours) pour 8 M€ soit :
 - schéma directeur de l'eau potable et les missions complémentaires, construction d'un nouveau réservoir sur Dioré, Mobilisation de nouvelles ressources sur Saint Benoit (Forage Sévère 2 et Bourbier les hauts), Mobilisation du captage Ravine Pont de Chien à Salazie, RUA Concession - Augmentation forage Ravine Creuse, COMOIA – Travaux de l'opération d'aménagement de l'Avenue Ile de France et Avenue de Bourbon et voies connexes « zones pont minot et auguste » (NPNRU Chemin Lontan), Renouvellement canalisation et reprise de captage Bras d'Annette, Mise en œuvre de réducteurs de pression Plaine des Palmistes, Sainte-Rose, Renouvellement de réseaux Chemin la Caisse, Renouvellement de réseaux Lotissement Lecomte Delisle sur Sainte Rose, Réhabilitation de l'Ouvrage d'art Harmony, Mise en conformité de surpresseurs, Renouvellement adduction Ravine des Merles et sécurisation accès captage Ravine des Merles

- **Des recettes réelles d'investissement à hauteur de 6.935 M€** dont 4.7 M€ d'emprunt prévisionnel et 2.2 M€ de subventions ;

Les autres dépenses et recettes d'ordre concernant la dotation aux amortissements et les amortissements des immobilisations, ainsi que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.



III - LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES 2 552 800	DEPENSES REELLES 1 133 450 Dépenses hors dette : 661 850
RECETTES D'ORDRE 116 000	DEPENSES D'ORDRE 1 535 350
2 668 800	2 668 800

Epargne brute :
 1 419 350

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES 3 950 900 Recettes hors dette : 2 105 800	DEPENSES REELLES 5 370 250 Dépenses hors dette : 4 427 300
RECETTES D'ORDRE 1 535 350	DEPENSES D'ORDRE 116 000
5 486 250	5 486 250

Epargne nette :
 476 400

BUDGET TOTAL

8 155 050	8 155 050
------------------	------------------



Les Budget Primitif 2026 du budget annexe de l'Assainissement collectif s'élève à **8.155 M€** dont :

33% en fonctionnement : 2.669 M€

- **Des produits réels de fonctionnement à 2.553 M€** comprenant :
 - les recettes usagers (2.548 M€),
 - une subvention pour la réalisation de l'Etude d'harmonisation tarifaire du service de l'assainissement collectif (5 k€) ;

- **Des charges réelles de fonctionnement à 1.133 M€** intégrant principalement :
 - les charges financières (472 k€),
 - les frais de personnel (359 k€),
 - les dotations aux dépréciations des actifs circulants (116 k€),
 - les charges à caractère général (107 k€) ;

67% en investissement : 5.486 M€

- **Des dépenses réelles d'investissement à hauteur de 5.370 M€** pour :
 - le remboursement de la dette en capital pour 943 k€,
 - les dépenses brutes dépenses d'investissement (comprenant les études, les acquisitions et les travaux en cours) pour 4.427 M€ :
 - schéma directeur de l'assainissement collectif et les missions complémentaires, MOE Extension de la STEP de Saint-André, Travaux de renouvellement de réseaux Saint-André en COMOIA (Chemin Lontan – Avenue Bourbon – Avenue Ile de France), Renforcement de réseaux Gaston DEFERRE-Châtelain-Hyacinthe, Travaux de modification post GARANCE pour la STEP de Saint Benoît, Réseaux EU - Opération TCSP Jaurès, ...)

- **Des recettes réelles d'investissement à hauteur de 3.950 M€** dont 1.845 M€ d'emprunt prévisionnel et 2.106 M€ de subventions ;

Les autres dépenses et recettes d'ordre concernant la dotation aux amortissements et les amortissements des immobilisations, ainsi que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.



IV - LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES 437 500	DEPENSES REELLES 432 900 Dépenses hors dette : 432 900
RECETTES D'ORDRE 0	DEPENSES D'ORDRE 4 600
437 500	437 500

Epargne brute :
 4 600

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES 0 Recettes hors dette : 0	DEPENSES REELLES 4 600 Dépenses hors dette : 4 600
RECETTES D'ORDRE 4 600	DEPENSES D'ORDRE 0
4 600	4 600

Epargne nette :
 4 600

BUDGET TOTAL

442 100	442 100
----------------	----------------



Les Budget Primitif 2026 du budget annexe de l'Assainissement non collectif s'élève à **442 k€** dont :

99% en fonctionnement : 437.5 k€

- **Des produits réels de fonctionnement estimés à 437.5 k€** comprenant
 - les recettes usagers (631.4 k€),
 - une subvention exceptionnelle du budget principal (72.6 k€),
 - les atténuations de charges (3.5 k€) ;

- **Des charges réelles de fonctionnement évaluées à 433 k€** intégrant principalement :
 - les frais de personnel (400 k€),
 - les charges à caractère général (25 k€) ;

1% en investissement : 4.6 k€

- **Des dépenses réelles d'investissement à hauteur de 4.6 k€** pour du matériel de bureau et informatique.

Les autres dépenses et recettes d'ordre concernant la dotation aux amortissements et les amortissements des immobilisations, ainsi que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.



V - LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE PANIANDY

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES 190 000	DEPENSES REELLES 2 100 010 Dépenses hors dette : 2 100 010
RECETTES D'ORDRE 3 108 659	DEPENSES D'ORDRE 1 198 649
3 298 659	3 298 659

Epargne brute :
 -1 910 010

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES 2 100 000 Recettes hors dette : 2 100 000	DEPENSES REELLES 189 990 Dépenses hors dette : 189 990
RECETTES D'ORDRE 1 198 649	DEPENSES D'ORDRE 3 108 659
3 298 649	3 298 649

Epargne nette :
 -1 910 010

BUDGET TOTAL

6 597 308	6 597 308
------------------	------------------



Les Budget Primitif 2026 du budget annexe de la zone d'activité de Paniandy s'élève à **6.597 M€**
dont :

50% en fonctionnement : 3 299 M€

- **Des produits réels de fonctionnement à 190 k€** comprenant les loyers. Les recettes de cession seront ajoutées en cours d'année selon la commercialisation réelle de la zone.
- **Des charges réelles de fonctionnement évaluées à 2.100 M€** pour des travaux d'extension de la zone. Il s'agit de dépenses de fonctionnement car elles ne participent pas à augmenter le patrimoine de la collectivité, ces travaux portant sur des parcelles destinées à être commercialisées.

50% en investissement : 3 299 M€

- **Des recettes réelles d'investissement à hauteur de 2.100 M€** portant sur un emprunt prévisionnel (2.086 M€) et des recettes de surloyers (14 k€) ;
- Les autres dépenses et recettes d'ordre concernant la comptabilité de stock de la zone.

Les autres dépenses et recettes d'ordre concernant la dotation aux amortissements et les amortissements des immobilisations, ainsi que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.



VI - LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU POLE BOIS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES 351 200	DEPENSES REELLES 388 200 Dépenses hors dette : 388 200
RECETTES D'ORDRE 50 000	DEPENSES D'ORDRE 13 000
401 200	401 200

Epargne brute :
 -37 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES 37 000 Recettes hors dette : 37 000	DEPENSES REELLES 0 Dépenses hors dette : 0
RECETTES D'ORDRE 13 000	DEPENSES D'ORDRE 50 000
50 000	50 000

Epargne brute :
 -37 000

BUDGET TOTAL

451 200	451 200
----------------	----------------



Les Budget Primitif 2026 du budget annexe de la zone d'activité du Pôle Bois s'élève à **451 k€** dont :

89% en fonctionnement : 401 k€

- **Des produits réels de fonctionnement estimés à 351.2 k€** comprenant les loyers (90 k€) et les subventions (261 k€). Les recettes de cession seront ajoutées en cours d'année selon la commercialisation réelle de la zone.
- **Des charges réelles de fonctionnement évaluées à 50 k€** pour des travaux éventuels sur la zone.

11% en investissement : 50 k€

- **Des recettes réelles d'investissement à hauteur de 37 k€** portant sur les surloyers ;
- Les autres dépenses et recettes d'ordre concernant la comptabilité de stock de la zone.

Les autres dépenses et recettes d'ordre concernant la dotation aux amortissements et les amortissements des immobilisations, ainsi que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.



VII - LE BUDGET ANNEXE DU PHOTOVOLTAIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES 35 000	DEPENSES REELLES 9 900 Dépenses hors dette : 4 200
RECETTES D'ORDRE 0	DEPENSES D'ORDRE 25 100
35 000	35 000

Epargne brute : 25 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES 0 Recettes hors dette : 0	DEPENSES REELLES 25 100 Dépenses hors dette : 1 500
RECETTES D'ORDRE 25 100	DEPENSES D'ORDRE 0
25 100	25 100

Epargne nette : 1 400

BUDGET TOTAL

60 100	60 100
---------------	---------------



Les Budget Primitif 2026 du budget annexe du Photovoltaïque s'élève à **60 k€** dont :

58% en fonctionnement : 35 k€

- **Des produits réels de fonctionnement estimés à 35 k€** portant sur la revente d'énergie à EdF ;
- **Des charges réelles de fonctionnement évaluées à 9.9 k€** pour de la maintenance (4.2 k€) et les intérêts d'emprunts (5.7 k€) ;

42% en investissement : 25 k€

- **Des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 25 k€** pour le remboursement du capital d'emprunt (23.6 k€) et des travaux de remplacement de panneaux (1.5 k€).
- Les autres dépenses et recettes d'ordre concernant les amortissements et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Les autres dépenses et recettes d'ordre concernant la dotation aux amortissements et les amortissements des immobilisations, ainsi que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

